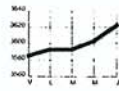
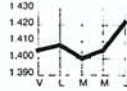


WALL STREET

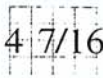
Les bons résultats de sociétés poussent le DJ près de son record: il termine à 3621,63 en hausse de 18,44

**DOLLAR**

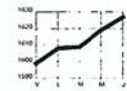
Bond du billet vert: 1,4223 franc; 1,6128 mark et 107,45 yen. L'ECU cote 1,1708 à New York

**EUROFRANC SUISSE**

L'offre pour le taux à trois mois est à 4 7/16% et la demande à 4 9/16%

**BOURSE SUISSE**

Nouveau record du SPI qui termine à 1626,88 points en hausse de 8,35



L'AGEFI

N° 201
43^e année
Le numéro
Fr. 3.30
Par an
Fr. 750.-



L'AGEFI LE QUOTIDIEN SUISSE DES AFFAIRES ET DE LA FINANCE

Attel & Cie

PREMIÈRE SUISSE

Afin de rembourser tous les créanciers de sa société Attel & Cie, Fabrizio Cerina a choisit la solution la plus coûteuse, mais celle qui lavera son honneur: il va injecter en plusieurs fois 42 millions de fonds propres pour rembourser la totalité de ses créanciers, une première en Suisse. (Voir page 5)

1° Page

En dépit de la brusque intervention de la CFB

Fabrizio Cerina rembourse tous les créanciers d'Attel

Pour la première fois, la liquidation d'une société financière se solde par un remboursement à 100% (y compris intérêts créditeurs.

Alain Fabarez

Dur mois de juillet 1992 pour Fabrizio Cerina, qui avait jusque là volé de succès en succès. En 1980, ce jeune homme crée, grâce à un prêt conjugué de la Banca Popolare di Novara et de sa famille, une petite société financière, Attel & Cie. On ne le sait pas encore, mais c'est le début d'un véritable succès dans le monde financier. Sa spécialité: un peu de gestion de fortunes, mais surtout de l'ingénierie financière, qui lui permet de se développer non seulement en Suisse, mais également à Luxembourg, Londres, Milan, Monte-Carlo et dans différents endroits de la planète. A la fin des années 80, il contrôle une petite dizaine de sociétés, dont deux en Suisse: Attel & Cie, dont le but est la gestion de fortunes auprès des particuliers et des institutionnels, avec 600-700 clients, et le Crédit des Alpes. Attel est dirigée par un de ses bras droits, qui travaille avec lui depuis plus de dix ans, en qui il a toute confiance. Dur mois de juillet donc, puisqu'à ce moment le responsable d'Attel demande à lui parler et lui annonce à brûle-pourpoint qu'il aurait perdu 4 millions de dollars sur des titres spéculatifs aux Etats-Unis, sur le Nasdaq. Lors du Conseil d'administration convoqué aussitôt, le responsable «avoue» ce jour-là une perte de 21 millions de dollars. Il est aussitôt révoqué, et la Fiduciaire Atag, requise pour évaluer le trou, le chiffre au mois de septembre à quelque 32 millions de dollars. Pour une société qui ga-

gnait quelques centaines de milliers de francs par an, c'est une catastrophe.

Pour Fabrizio Cerina, à qui jusqu'à maintenant tout avait réussi, le coup est rude. Il sait qu'en affaires c'est la confiance qui prime tout et que s'il laisse aller sa société en faillite, ce qu'il pourrait très bien faire, puisqu'il n'était, selon ses assertions, en rien au courant de la gestion de son homme de confiance, il ne perdrait rien et qu'il pourrait faire supporter la perte aux clients de la banque. Mais son honneur d'homme d'affaires est en jeu, et il choisit une tout autre voie, celle de faire face et de réinjecter des fonds propres pour couvrir la perte.

42 MILLIONS DE FRANCS SUISSES INJECTES

Il choisit donc la solution la plus coûteuse, mais celle qui lavera son honneur, il va injecter en plusieurs fois 42 millions de francs suisses, soit 22,5 millions fin 92, et le reste début 93, ce qui va permettre à la société, qui est mise en liquidation, de payer tous ses créanciers et tous les clients de la banque à cent pour cent, intérêts compris. Une première pour la Suisse.

C'est aujourd'hui chose faite, la quasi totalité des clients ont été intégralement remboursés. Malgré l'heureux et exceptionnel dénouement de cette affaire, Fabrizio Cerina a dû lutter à la fois contre la suspicion de quelques journalistes locaux, contre certains errements juridiques, contre les déclarations de son ancien responsable, et contre l'intervention de la Commission fédérale des banques, qui lui a demandé en décembre la liquidation aussi rapide que possible de sa société, ne lui permettant de reprendre que treize collaborateurs sur la soixantaine qu'il occupait.